

Ouvertures

Dénigrer les génériques : efficace... et condamné

En France, la firme Sanofi a été condamnée en 2013 par l'Autorité de la concurrence pour avoir dénigré les génériques de Plavix® (*clopidogrel*), une pratique anticoncurrentielle coûteuse pour la collectivité (1).

Dénigrement organisé. L'Autorité de la concurrence a condamné en mai 2013 la firme Sanofi à payer 40,6 millions d'euros d'amende pour avoir mis en place en 2009-2010 une campagne de dénigrement des génériques de Plavix® (*clopidogrel*). La firme a fait croire que les génériques de Plavix® ne lui étaient pas équivalents au plan thérapeutique parce que le sel de *clopidogrel* était différent (ce qui est une contre-vérité scientifique), et qu'il leur manquait d'ailleurs une indication thérapeutique (en fait pour une raison de brevet non échu) (1). Ces allégations avaient pour but de défendre Plavix® et le propre générique de Sanofi, Clopidogrel Winthrop®, seul autorisé à contenir le même sel de *clopidogrel* pour des raisons de brevet (1).

Des soignants peu critiques. La responsabilité de la firme est entière, mais l'Autorité de la concurrence souligne que les soignants ont été trop réceptifs à la désinformation : « *Ce discours trompeur a eu pour effet de susciter de fortes inquiétudes chez les professionnels de la santé, rencontrant un écho d'autant plus important qu'il subsiste chez ces derniers une certaine réticence vis-à-vis des médicaments génériques, laquelle s'ex-*

plique notamment par leur méconnaissance des procédures d'autorisation de mise sur le marché, par leur mauvaise appréhension du cadre réglementaire relatif à la substitution et par leur volonté de se prémunir contre tout risque de voir leur responsabilité civile ou pénale engagée » (1).

Cette campagne a été très efficace auprès de nombreux médecins et pharmaciens : « (...) en obtenant des médecins qu'ils apposent sur l'ordonnance la mention "non substituable" (...) en incitant les pharmaciens à substituer Plavix® par son propre générique, Clopidogrel Winthrop®, au détriment des génériques concurrents » (1).

Exception française ? Qu'une firme sape la concurrence peut ne pas surprendre. Mais la revue internationale du monde des firmes *Scrip* juge sévèrement la pratique de Sanofi, parce qu'elle nuit à l'image du secteur pharmaceutique, et s'étonne que le dénigrement des génériques soit autant "en vogue" en France (2).

Cet épisode est l'occasion de rappeler que, après le désastre Mediator®, l'enjeu de l'amélioration de la formation initiale et continue des soignants sur les médicaments reste entier.

©Prescrire

Extraits de la veille documentaire Prescrire.

1- Autorité de la concurrence "Décision n° 13-D-11 du 14 mai 2013 relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur pharmaceutique" : 120 pages.

2- Schofield I "Generic bashing back in vogue ?" *Scrip Intelligence* 2013 ; (3650) : 20.

